

1
2
3

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	28 mars 2018
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	20 mars 2018

4

Référence	CM-CR-2018-003
État du document	Validé

5

Présents	Sylvie BEZANNIER Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Jonathan HUET	Ludovic NADEAU Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoirs	Clémentine BOURBON—DENIS donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER	
Excusés	Patrick BARDE Claude NIOCHAUT	
Absents	Laurent DUMONT Corinne LUCAS Josette MATTRAY Lydie ZIMMERMANN	
Secrétaire de séance	Sylvie BEZANNIER	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Début de séance	20h05	
Fin de séance	21h25	

6

7

ORDRE du JOUR

8	01 - Ouverture de séance.....	02
9	02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 08 mars 2018....	02
10	03 – Délégation de Monsieur le Maire	02
11	04 – Compte administratif et compte de gestion 2017, affectation du résultat.	02
12	05 – Vote des taxes communales 2018.....	02
13	06 – Subvention au CCAS pour 2018.....	03
14	07– Budget primitif 2018.....	03
15	08 – Subventions.....	03
16	09 – Mise en place d'un poste SYNELVA à Boinville-au-Chemin.....	04
17	10 - Informations des différents départements communaux.....	04
18	11 - Clôture de séance.....	04

19

20

21

22

23

24

25

26



27 Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne le pouvoir qu'il a en sa possession Clémentine
28 BOURBON—DENIS donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER.
29

30 8 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil municipal peut valablement délibérer.
31

01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

DELIBERATION 2018-24

33 Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
34

35 Sylvie BEZANNIER accepte le poste.
36

36 **ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal**

37
38 Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Eric NOILLEAU, ancien
39 conseiller municipal ainsi qu'à toutes les victimes des attentats sur le territoire français de la semaine
40 dernière.
41

02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 8 mars 2018

DELIBERATION 2018-25

44 Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 8 mars 2018.
45

46 Une remarque est faite par Nicolas VANNEAU : un nom n'apparaît plus sur le compte rendu au point 9
47 « conseil des sages ». Une mauvaise interprétation du coupon réponse a été faite. La personne ne
48 souhaitait pas poser sa candidature.
49

49 **ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal**
50

03. Délégation de Monsieur le Maire

51 Pas de délégation.
52
53

04. Budget

54 Monsieur le Maire informe le conseil qu'une commission de finances a eu lieu le jeudi 22 mars en mairie.
55

56 Lors de cette commission a été abordé :

- 57 - le compte administratif 2017
- 58 - les taxes communales
- 59 - le budget 2018

DELIBERATION 2018-26 - Compte administratif et compte de gestion 2017, affectation du résultat

60 Monsieur le Maire présente aux membres le compte administratif 2017 de la commune.
61

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	467 056,76 €	DEPENSES	609 800,07€
RECETTES	495 279,47 €	RECETTES	949 554 ,21 €
EXCEDENT	28 222,71 €	EXCEDENT	339 754,14 €

62 . Affectation du résultat en recettes d'investissement, au compte 1068 : 0

63 . Report en recettes d'investissement, au compte 001 : 28 222,71 €

64 . Report en recettes de fonctionnement, au compte 002 : 339 754,14 €

65 Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance et passe la présidence au doyen de séance,
66 Patrick VABOIS.

67 Après débat, les membres du conseil municipal :

- 68 - **DONNENT** quitus à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion
- 69 - **APPROUVENT** le compte administratif 2017 et le compte de gestion de Monsieur l'agent comptable.
- 70 - **PRECISENT** que ces 2 documents sont conformes.
- 71 - **APPROUVENT** l'affectation du résultat

72 **ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal**
73

05. Taxes communales 2018

DELIBERATION 2018-27

74 Lors de la commission de finances, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes
75 communales pour 2018.
76

77 Monsieur le Maire propose donc de reconduire les taxes 2017 sur 2018.
78

79 Après débat, le conseil municipal :

- 80 - **FIXE** le taux des taxes communales pour 2018 à :
81 - taxe d'habitation 10.46%
- 82 - taxe foncière bâti 20.67%
- 83 - taxe foncière non bâti 27.12%

84 **ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal**
85
86

06. Subvention au CCAS pour 2018

DELIBERATION 2018-28

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour verser au CCAS de Prunay le Gillon la somme de 25 000 € pour l'année 2018.

Monsieur le Maire précise que cette somme de 25 000 € est inscrite au budget primitif 2018.

Monsieur le Maire donne des précisions concernant l'affectation de cette somme notamment le transfert des salaires de l'agent et du secrétariat ; les frais de gestion ; les frais du véhicule et les frais de fonctionnement.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser au CCAS la subvention de 25 000€ pour 2018

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

07. Budget 2018

Monsieur le Maire présente les projets retenus pour 2018 et précise que certains ont fait l'objet d'une demande de subvention soit auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de Chartres Métropole.

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| - Extension du dortoir | - eaux pluviales voirie |
| - Serveur informatique | - évacuation/incendie |
| - Encadrement plan cadastral | - tentes |
| - Radar pédagogique | - travaux de voirie |
| - Sécurisation aire de jeux | - filet pare ballons |
| - Travaux cimetière | - matériel informatique (école) |
| - Bordurage | |

DELIBERATION 2018-29 – Budget 2018

Monsieur le Maire présente le budget 2018 de la commune au conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le budget est présenté par chapitre et que chaque section, investissement et fonctionnement, est en équilibre entre les recettes et les dépenses.

Section d'investissement		Section fonctionnement	
Recettes	1 260 674,00 €	Recettes	1 000 120,14 €
Dépenses	1 260 674,00 €	Dépenses	1 000 120,14 €

Après débat, le conseil municipal :

- **VOTE** le budget primitif 2018 par chapitre

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 2018-30 - Extension dortoir

Monsieur le Maire rappelle que la date limite de dépôt des offres pour l'extension du dortoir était fixée au lundi 26 mars à midi. Cet appel d'offres comportait 9 lots.

Suite à la commission d'appel d'offres du 28 mars, celle-ci a :

- validé les lots 6 – 7 – 8 et 9
- déclaré infructueux les lots 1 - 2 – 3 – 4 – 5

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** les lots 6-7-8 et 9
- **DECLARE** infructueux les lots 1-2-3-4-5
- **DECIDE** de remettre à concurrence les lots infructueux

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

08. Subventions

DELIBERATION 2018-31

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour une nouvelle demande de subventions au titre du FDI auprès Conseil Départemental pour des travaux de voirie, rue de la Poste.

Objet : **Travaux de voirie – rue de la Poste**

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet Travaux : 25 670.00€HT 30 804.00€TTC

	%	HT
ETAT - DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30	7 701.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		17 969.00
TOTAL		25 670.00€

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental au titre du FDI2018

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198

09. Mise en place d'un poste Synelva à Boinville au Chemin

DELIBERATION 2018-32

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 8 mars dernier un mail concernant une demande de mise à disposition d'un terrain pour la poste d'un poste de transformation situé à Boinville au Chemin conformément à la DP 028309180007 du 29 janvier 2018.

Monsieur le Maire propose le terrain cadastré Y108, situé à Boinville au Chemin, d'une superficie de 8,45 m2.

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

10. Informations des différents départements communaux

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Une réunion sur l'urbanisme a eu lieu ce jour à Chartres Métropole, Patrick VAVOIS y a participé
- Une habitante de Prunay le Gillon a envoyé un mail concernant un hommage particulier aux victimes des attentats
- L'enquête publique sur le projet de révision du PLU débute le mardi 3 avril
- Travaux sur la commune :
 - Bibliothèque/médiathèque : les travaux débutent le 3 avril par le désamiantage pour environ 1 mois. Monsieur le Maire tient à préciser qu'à l'heure actuelle il est plus intéressant de réhabiliter d'anciens bâtiments que de construire du neuf.
 - Écoles : les travaux avancent bien
 - Stade : l'engazonnement a été fait
 - Maison des services : les travaux doivent débuter semaine 21
 - Lotissement cœur de village : les travaux doivent débuter mi-avril
 - Toutes les serrures des bâtiments communaux ont été changées

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

Sylvie BEZANNIER rappelle que :

- le repas des Aînés est le dimanche 22 avril avec pour thème « safari »

Didier RIVIERE souhaite que le « rapport spinetta : non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien » fasse l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal. Monsieur le Maire prend acte de cette demande.

11. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25